

PARTNERIAT MONDIAL

POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE

STIGMATISATION
ET DE DISCRIMINATION
LIÉES AU

VIH

2023



SOMMAIRE

Points clés	3
Lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH : Stratégies et objectifs	5
Objectifs mondiaux concernant la stigmatisation et la discrimination	6
Le Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer Toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH	8
Impact sur le terrain : atteindre les objectifs 10-10-10 de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida dans les six contextes du Partenariat	19
Les pays champions du Partenariat mondial qui luttent contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans tous les contextes	28
Références	30





POINTS CLÉS

La stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont très répandues.

La stigmatisation et la discrimination liées au VIH, sous toutes leurs formes, continuent de saper les interventions déployées dans l'ensemble du continuum de la prévention, du traitement et de la prise en charge du VIH et constituent des obstacles majeurs liés aux droits humains et au genre à l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030.

L'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH est essentielle à la réalisation de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, de la Déclaration politique sur le VIH et le sida 2021 et des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030.

La stigmatisation et la discrimination ne se produisent pas seulement dans les établissements de santé, mais aussi dans l'éducation, sur les lieux de travail, dans le système judiciaire, au sein des communautés ainsi que dans les situations d'urgence et les contextes de crise humanitaire.

La Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 a fixé les objectifs 10-10-10 pour mettre fin aux inégalités et faire évoluer la situation des personnes laissées pour compte, qui sont touchées de manière disproportionnée par la stigmatisation et la discrimination.

En s'attaquant aux inégalités qui entretiennent l'épidémie de sida, le Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH contribue à renforcer la résilience et l'autonomisation des communautés, ce qui est essentiel pour faire face à la pandémie de COVID-19 et pour se préparer à affronter et à riposter à de futures pandémies.

Le Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH est un instrument essentiel pour mobiliser tous les pays, et les aider à atteindre ces objectifs interconnectés et à mettre en œuvre la Stratégie. Il mobilise le pouvoir combiné des gouvernements, de la société civile, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des universités et des Nations Unies en vue d'éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et d'inciter les pays à prendre des mesures pour supprimer les principaux obstacles à l'accès aux services liés au VIH.

Post-its collés sur le mur lors de
l'atelier sur la feuille de route pour
le plaidoyer de LGBTQ UPROOT
à Phnom Penh, Cambodge
©ONUSIDA/Todd Brown





LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION LIÉES AU VIH :

Stratégies et objectifs

Cinq décennies après le début de l'épidémie mondiale de VIH et de sida, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH persistent obstinément. Cette dernière décennie, la riposte mondiale au sida a permis de réaliser d'importantes avancées dans l'atténuation de l'impact dévastateur du VIH et du sida. Toutefois, les objectifs mondiaux pour 2020 n'ont pas été atteints en raison des inégalités qui sous-tendent la stigmatisation et qui sont perpétuées par la discrimination.

En effet, à l'instar d'autres aspects de la pandémie, le paysage de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH a évolué au cours des cinq dernières décennies. Pourtant, les personnes vivant avec le VIH et les communautés les plus exposées continuent de subir la stigmatisation et la discrimination à tous les niveaux - dans leur foyer, au sein de leur communauté, sur leur lieu de travail, dans les services de santé, dans les établissements d'enseignement et au niveau politique - ce qui les empêche de faire valoir leurs droits humains fondamentaux. Par ailleurs, ces expériences sont intériorisées, ce qui entraîne des problèmes de santé mentale et d'isolement social.

En outre, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont souvent aggravées par la marginalisation, la criminalisation et l'exclusion fondées sur des facteurs croisés, tels que le genre, l'âge, l'orientation ou les pratiques sexuelles, la race, le travail du sexe et la consommation de drogues. La stigmatisation, la discrimination et la violence - en particulier celles auxquelles font face les populations clés¹ - continuent de faire obstacle à la prévention et au traitement du VIH, au maintien en traitement et à la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH ou exposées au risque d'infection et des personnes les plus touchées par le virus.

Rapport mondial actualisé sur le sida d'ONUSIDA : D'après les données du rapport « En Danger » (1), les nouvelles infections par le VIH sont en hausse dans des régions où elles avaient diminué. Il est indéniable que les risques élevés sont dus aux inégalités, aux lois et aux politiques punitives, à la stigmatisation et à la discrimination. En fait, les données les plus récentes suggèrent que s'attaquer à la violence, à la stigmatisation, à la discrimination et aux lois punitives permettrait d'éviter 2,5 millions de nouvelles infections et 1,7 million de décès supplémentaires liés au sida dans le monde d'ici à 2025. Si l'on veut mettre fin aux inégalités et sauver des vies, il est donc essentiel de mobiliser les pays afin qu'ils œuvrent à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de stigmatisation et de discrimination.

¹ Les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleurs et travailleuses du sexe, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables, les détenus (et autres populations incarcérées), les populations autochtones, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les femmes et les filles (en particulier les adolescentes et les jeunes femmes).

OBJECTIFS MONDIAUX CONCERNANT LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION

L'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH sous toutes leurs formes est essentielle pour tenir la promesse de ne laisser personne de côté et d'atteindre les **objectifs de développement durable (ODD)** et leurs cibles d'ici à 2030, notamment mettre fin à l'épidémie de sida (2, 3).

La volonté d'éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH est au cœur de tous les efforts visant à réaliser la **Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026** et ses objectifs 10-10-10 relatifs aux catalyseurs sociétaux (4), de sorte que, d'ici à 2025, moins de :



10%

des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes de stigmatisation et de discrimination



10%

des femmes et des filles, des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes d'inégalités et de violences fondées sur le genre



10%

des pays appliquent des lois et des politiques punitives ou présentent des obstacles qui entravent l'accès à la justice.

La Stratégie mondiale de lutte contre le sida exige, en outre, qu'au moins



60%

des programmes appuyant la réalisation de ces objectifs sont mis en œuvre par des organisations dirigées par les communautés.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA POUR 2025

METTRE AU CENTRE LES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH ET LES COMMUNAUTÉS À RISQUE

95%



- des personnes utilisent des options de prévention combinées
- des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique
- des personnes vivant avec le VIH, qui connaissent leur statut sérologique, commencent un traitement
- des personnes vivant avec le VIH, qui suivent un traitement, présentent une charge virale indétectable
- de couverture ou de services mis en place afin d'éliminer la transmission verticale du VIH
- des femmes ont accès à des services de santé sexuelle et reproductive et à des services liés au VIH

90%



- des personnes vivant avec le VIH et des personnes à risque sont en relation avec des services intégrés, centrés sur la personne et adaptés à leur contexte

Moins de 10%

- des pays sont dotés de lois et de politiques punitives
- des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes de stigmatisation et de discrimination
- des femmes et des filles, des personnes vivant avec le VIH et des populations clés sont victimes d'inégalités et de violences fondées sur le genre

Dans la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2021 (5), les États membres se sont fait l'écho de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et se sont engagés à prendre des mesures urgentes et transformatrices afin de mettre fin aux inégalités sociales, économiques, raciales et sexuelles, et d'éliminer les lois, les politiques et les pratiques restrictives et discriminatoires, la stigmatisation et les multiples formes de discrimination qui se recoupent, notamment celles fondées sur le statut sérologique d'une personne, et les violations des droits de l'homme qui contribuent à la perpétuation de l'épidémie de sida.

Les principes de non-discrimination et d'équité énoncés dans la Déclaration politique sont fondamentaux pour d'autres engagements internationaux clés pris par les États membres, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.



**Nous avons la reconnaissance mondiale et l'engagement politique.
Ce qui nous manque, c'est une action coordonnée et concrète.**

LE PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ACTION VISANT À ÉLIMINER TOUTES LES FORMES DE STIGMATISATION ET DE DISCRIMINATION LIÉES AU VIH



Le Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH est un instrument essentiel pour mobiliser tous les pays afin qu'ils œuvrent à la réalisation des objectifs de la Déclaration politique et de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Il s'appuie sur des partenariats visant à améliorer la coordination des interventions et des financements, il fournit des connaissances et un soutien technique fondé sur des données probantes, et il renforce les mécanismes de reddition de comptes et le leadership des communautés.

ORIGINES

En décembre 2017, le quarante et unième Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA a souligné le besoin urgent d'efforts accrus et collectifs pour s'attaquer aux différents niveaux de stigmatisation, de discrimination et de criminalisation liées au VIH qui limitaient l'accès aux services essentiels, augmentaient la vulnérabilité au VIH et alimentaient l'épidémie de sida. En réponse à l'appel de la délégation des organisations non gouvernementales du Conseil de coordination du programme (délégation des ONG du CCP), le Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH (Partenariat mondial) a été lancé en 2018, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme.

Le Partenariat mondial poursuit les trois **objectifs** principaux suivants :

- Aider à traduire en actions nationales les engagements politiques et relatifs aux droits de l'homme pris aux niveaux mondial, régional et national en faveur de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH ;
- Établir, renforcer et revitaliser les partenariats entre les parties prenantes afin de mettre en œuvre et d'élargir les programmes visant à mettre fin à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH ;
- Produire et diffuser en permanence des données fondées sur des données probantes afin d'éclairer les politiques et les programmes, de mesurer les progrès accomplis et d'appuyer l'application du principe de responsabilité en vue de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH.

Le Partenariat mondial vise à éliminer les pratiques, les politiques et les lois stigmatisantes et discriminatoires dans **six contextes** : ■ établissements de santé ■ lieux de travail ■ éducation ■ système judiciaire ■ communautés et ■ situations d'urgence.

L'architecture du Partenariat mondial :

ÉQUIPE DE DIRECTION DU PARTENARIAT MONDIAL

- Directrice exécutive d'ONUSIDA
- Directrice exécutive d'ONU-Femmes
- Administrateur du PNUD
- Directeur général de la GNP+
- Directeur exécutif du Fonds mondial

GROUPE DES CO-ORGANISATEURS

GNP+, délégation des ONG du CCP, ONUSIDA, PNUD, ONU-Femmes, Fonds mondial

Le secrétariat des coorganisateur apporte un soutien technique à l'équipe de direction, en lui prodiguant des conseils sur l'orientation du Partenariat, le plaidoyer et l'élaboration d'orientations, et en veillant à ce que les pays reçoivent un appui technique.

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE

Fournit un appui technique et des conseils stratégiques aux pays, et facilite le partage d'informations, la collaboration et la mobilisation des ressources.

Établissements de santé : OMS et Asia Catalyst

Lieux de travail : ILO & AMMAR (Asociación de Mujeres Meretrices de Argentina)

Éducation : UNESCO et réseau Athena

Situations de crise humanitaire : PAM et ICASO (Conseil international des organisations de lutte contre le sida)

Système judiciaire : PNUD et HIV Justice Network

Communautés : ONU-Femmes et ICWEA (Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH en Afrique de l'Est)

Le Partenariat mondial est convoqué conjointement par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial), le Réseau mondial de personnes vivant avec le VIH (GNP+), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la Délégation des ONG du CCP.

Au niveau mondial, le Partenariat mondial est conseillé par un groupe de travail technique composé d'organismes des Nations Unies et de membres de la société civile. Le groupe de travail technique est organisé autour des six contextes du Partenariat mondial ; les travaux relatifs à chaque contexte étant dirigés par un membre attitré du groupe. Les coordinateurs régionaux et nationaux fournissent un soutien technique adapté aux besoins, aux priorités et aux réalités particulières de leur région ou pays. Cette combinaison unique de compétences et de connaissances sur le terrain a permis la formation d'une communauté de pratique et a joué un rôle de catalyseur dans le plaidoyer en faveur de la mise en place du Partenariat mondial et dans l'accélération de sa mise en œuvre.

ÉTAPES À SUIVRE POUR REJOINDRE LE PARTENARIAT MONDIAL ET CE À QUOI LES PAYS S'ENGAGENT

En mai 2023, 35 pays² ont rejoint le Partenariat. Ce faisant, les **gouvernements s'engagent à prendre les mesures suivantes** :

- **S'associer** avec des organisations de la société civile, des communautés de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection ou les plus touchées par le virus, des partenaires des Nations Unies, des universités, le secteur privé, des donateurs et d'autres parties prenantes afin d'identifier les lacunes des politiques et des programmes existants, de concevoir et de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes et de suivre les progrès accomplis dans l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH.
- **Évaluer** l'état actuel de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans le pays, ou s'appuyer sur des évaluations antérieures, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur les droits de l'homme et tenant compte des questions de genre en vue d'éliminer les obstacles à l'accès aux services.
- **Prendre des mesures** visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les six contextes sur une période de cinq ans ; les pays s'engageant à agir dans trois de ces contextes dès la première année.

Atelier de renforcement des capacités de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ciblant les communautés de personnes vivant avec le VIH et les représentants des populations clés, organisé à Vang Vieng, en République démocratique populaire lao

©ONUSIDA 2023



² Pays qui ont rejoint le Partenariat mondial : Afrique du Sud, Angola, Argentine, Botswana, Brésil, Cambodge, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Gambie, Guatemala, Guinée, Guyana, Iran, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Kirghizstan, Laos, Lesotho, Liberia, Luxembourg, Moldavie, Mozambique, Népal, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Sénégal, Tadjikistan, Thaïlande et Ukraine. Parmi ces membres, les pays suivants participent à l'initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial : Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Kenya, Kirghizstan, Mozambique, Népal, Ouganda, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Thaïlande et Ukraine.

- **Allouer des ressources** pour appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports sur les interventions visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
- **Suivre et rendre compte chaque année** des progrès accomplis en utilisant les indicateurs existants et recommandés et en s'appuyant sur les processus nationaux habituels d'établissement de rapports (Suivi mondial de la lutte contre le sida, mises à jour sur l'état d'avancement des subventions du Fonds mondial, rapports sur l'état d'avancement des plans opérationnels nationaux du PEPFAR et rapports du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) d'ONUSIDA).

Les conditions requises pour rejoindre le Partenariat mondial, notamment un guide détaillé, étape par étape, des modalités d'adhésion et de mise en œuvre du Partenariat mondial, peuvent être consultées par les pays sur le site web d'ONUSIDA, ainsi que d'autres documents du Partenariat mondial, tels que le document d'orientation « [la stigmatisation et la discrimination liées au VIH](#) ».

MÉTHODES DE TRAVAIL DU PARTENARIAT MONDIAL

Maximiser la collaboration stratégique

L'une des plus grandes forces du Partenariat mondial réside dans ses **collaborations stratégiques**. Il forge des partenariats avec les principales parties prenantes au niveau mondial afin d'élargir sa portée et de renforcer son expertise et sa capacité à lutter efficacement contre la stigmatisation et la discrimination sous toutes leurs formes. En s'appuyant sur des partenaires mondiaux, régionaux et locaux, en tirant parti des occasions que ces partenariats créent et en exploitant les ressources mobilisables aux niveaux mondial, régional et local, le Partenariat mondial est en mesure d'aider les pays à accélérer la mise en œuvre de programmes complets de réduction de la stigmatisation et de la discrimination et à assurer leur mise à l'échelle.

Parmi ses principaux partenaires aux niveaux mondial, régional et national, citons [Beyond Stigma](#), [Deutsche Aidshilfe](#), [DLA Piper](#), l'[Union européenne](#), la [Société internationale du sida \(IAS\)](#), [Love Alliance](#), [PEPFAR](#), les [Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies \(CDC\)](#) et [Women4GlobalFund](#). En outre, le Partenariat mondial participe aujourd'hui à une collaboration importante avec les pays focaux, la Focal Country Collaboration³.

3 Afin de renforcer la collaboration pour faire avancer les objectifs du Partenariat mondial, le PEPFAR, le Fonds mondial, les instituts nationaux de la santé, ONUSIDA et les CDC se sont engagés à réduire de manière mesurable la stigmatisation et la discrimination grâce à une coordination, une collaboration et une planification accrues avec les communautés, les gouvernements et les partenaires nationaux. Ils travaillent ensemble à renforcer la coordination du déploiement de l'indice 2.0 de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, et s'appuient sur les conclusions et les autres données probantes disponibles pour veiller à ce que les financements aillent aux initiatives visant à réduire la stigmatisation et la discrimination. La collaboration avec les pays focaux s'appuie sur cette dynamique et fonctionne en étroite coordination avec le Partenariat mondial, l'« [Fonds mondial « Lever les obstacles](#) » et les activités et investissements nationaux et centraux du PEPFAR, conformément aux attentes formulées dans les orientations du plan opérationnel national annuel. Six pays focaux partenaires (Jamaïque, Côte d'Ivoire, Ghana, Mozambique, Afrique du Sud et Thaïlande) ont ainsi été sélectionnés, lesquels s'emploient à intensifier leurs efforts de coordination en tirant parti des initiatives individuelles de chaque entité pour examiner conjointement les lacunes et, à terme, introduire des changements susceptibles d'améliorer la situation dans cet espace.



Mécanismes multipartites de lutte contre la stigmatisation et la discrimination

Fort de sa capacité de mobilisation, le Partenariat mondial a appuyé la création et/ou le renforcement de 16 mécanismes multipartites de lutte contre la stigmatisation et la discrimination⁴ et de 19 plans d'action nationaux⁵, afin de rationaliser et d'intensifier la mise en œuvre d'interventions coordonnées, rentables, priorisées par les communautés et fondées sur des données probantes qui sont soutenues par un engagement politique, par des donateurs et par des partenaires et qui contribuent donc le plus à la réduction de la stigmatisation et de la discrimination. Sous la direction du GNP+, le Partenariat mondial a également renforcé les capacités des communautés à défendre efficacement leurs droits et à participer de manière significative à la mise en œuvre des mécanismes et des plans multipartites, à l'élaboration des demandes de financement et à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des interventions déployées, en veillant à ce que les subventions et les programmes répondent aux besoins et aux priorités des personnes vivant avec ou touchées par le VIH et, donc, à ce qu'ils aient le plus grand impact possible. Grâce à ce travail, 19 pays ont accéléré la réduction de la stigmatisation et de la discrimination dans les contextes prioritaires⁶, 18 ont fait avancer la réforme législative et/ou ont

4 Il s'agit notamment des groupes de travail techniques de l'initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial, des mécanismes de coordination nationale du Fonds mondial ou des comités nationaux de lutte contre le sida. Les pays concernés sont les suivants : Afrique du Sud, Angola, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizstan, Liberia, Moldavie, Mozambique, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Thaïlande, Ukraine.

5 Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Iran, Jamaïque, Liberia, Népal, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tadjikistan, Thaïlande. Les pays où des plans d'action sont en cours d'élaboration ou presque finalisés sont l'Argentine, le Mozambique, le Kazakhstan, le Kirghizstan et l'Ukraine.

6 Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Iran, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizstan, Laos, Liberia, Moldavie, Népal, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Thaïlande, Ukraine.

amélioré l'accès des populations clés⁷ à la justice et 7 pays prioritaires mettent actuellement sur pied des campagnes de plaidoyer juridique et politique ciblées (campagne #NotACriminal) afin de faire avancer l'objectif de la dépénalisation⁸.


16

Mécanismes multipartites de lutte contre la stigmatisation et la discrimination


19

plans d'action nationaux


19 pays

ont accéléré la réduction de la stigmatisation et de la discrimination dans les contextes prioritaires


18 pays

ont fait progresser la réforme législative et/ou ont amélioré l'accès des populations clés à la justice


7 pays prioritaires

mettent sur pied des campagnes de plaidoyer juridique et politique ciblées

Renforcement des capacités des communautés



Ces dernières années, le travail du Partenariat mondial a porté sur : i) le renforcement des capacités ; ii) le plaidoyer et l'appui technique à la réforme législative ; iii) les interventions dans les situations de crise visant à éviter la violence et d'autres préjudices à l'égard des populations clés ; iv) les études sur l'indice de stigmatisation ; v) les évaluations de la riposte au VIH sous l'angle des questions de genre ; vi) l'ajustement de la planification des programmes infranationaux en vue de renforcer les réponses locales apportées aux populations clés ; vii) l'amélioration de l'alignement des programmes afin de renforcer le leadership des communautés dans les efforts déployés pour renforcer les catalyseurs sociétaux.

Les **organisations de la société civile et les organisations dirigés par les communautés** - notamment les organisations de défense des droits des femmes, les réseaux de personnes vivant avec le VIH, les organisations de jeunes et les organisations de populations clés - sont au cœur de la structure de gouvernance du Partenariat mondial. Leur **participation active et leur rôle moteur** dans les consultations nationales, dans les campagnes de sensibilisation, dans les initiatives de renforcement des capacités et dans la mise en œuvre des programmes garantissent la mise en place d'une protection sociale, d'initiatives de soutien communautaire et d'espaces sûrs pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.

7 Afrique du Sud, Angola, Argentine, Gambie, Guinée, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizstan, Laos, Liberia, Moldavie, Népal, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Thaïlande, Ukraine.

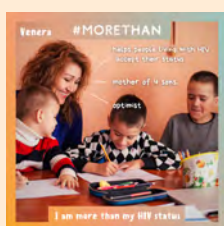
8 Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Ghana, Jamaïque, Kazakhstan, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Thaïlande.

Le soutien du Partenariat en faveur d'un engagement communautaire fort offre également des possibilités de renforcement des capacités, notamment en informant les communautés sur leurs droits, en réduisant la stigmatisation interne et en renforçant la capacité des communautés à mettre sur pied et à mener des campagnes de plaidoyer stratégique nationales efficaces visant à mobiliser les principaux décideurs.

Les coordinateurs régionaux et nationaux du Partenariat mondial veillent à ce que les communautés et leurs défenseurs soient dotés des moyens de s'engager utilement auprès des entités nationales et internationales afin d'œuvrer pour la protection et la promotion de leurs droits, de plaider en faveur d'une réforme politique et juridique et de mettre en œuvre des interventions de lutte contre la stigmatisation et la discrimination, entre autres.

Le **plaidoyer et la communication** constituent donc une composante transversale essentielle du travail du Partenariat mondial pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et faire progresser les changements politiques et juridiques souhaités. Le Partenariat mondial a ainsi appuyé la campagne de plaidoyer #MoreThan menée par le GNP+ et en a tiré parti pour obtenir le soutien de pays, de communautés et de donateurs. Par l'intermédiaire des médias sociaux en ligne, la campagne a touché plus de 119 000 personnes, notamment des femmes, des jeunes, des populations clés dans toutes leurs diversités, des chefs religieux et des personnes influentes, éliminant les étiquettes et sensibilisant les gens au fait qu'une personne vivant avec le VIH n'est pas définie par son statut sérologique. De plus, en 2022, la communauté a décidé de donner la priorité à sept pays en mettant sur pied des campagnes de plaidoyer juridique et politique ciblées - dont la campagne #NotACriminal menée par le GNP+ - pour faire avancer l'objectif de la dépénalisation.

CAMPAGNES MONDIALES DE SENSIBILISATION



Lancée à l'occasion de la Journée zéro discrimination 2021, la campagne **#MoreThan** du Partenariat mondial a été déployée en tant qu'outil de sensibilisation et d'éducation et en tant que levier politique pour obtenir le soutien des pays, des donateurs et des partenaires. La campagne promeut le partenariat et informe les communautés sur leurs droits.



Conçue pour les communautés et dirigée par celles-ci, elle répond à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH en célébrant la diversité des personnes vivant avec le VIH et en soulignant que chacun et chacune est **#PlusQue** son statut sérologique et plus que toute étiquette qui nie sa dignité humaine et sa complexité individuelle.

La campagne s'appuie sur des partenaires et des journées internationales clés pour mettre en lumière les interventions spécifiques déployées dans chaque contexte et les meilleures pratiques nationales. Elle aborde les problèmes rencontrés par les populations clés et sensibilise à la nature intersectionnelle de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH. Les efforts de communication sont ciblés et adaptés aux niveaux régional et national, afin de garantir le caractère stratégique du plaidoyer déployé sur le terrain, notamment en ce qui concerne la réforme des lois discriminatoires⁹.



La campagne **#NotACriminal** s'inscrit dans le prolongement de la campagne **#MoreThan**, mettant l'accent sur la nécessité de l'abrogation des lois néfastes qui criminalisent les personnes vivant avec et touchées par le VIH. Lancée lors de la Conférence AIDS2022, la campagne est le fruit d'une collaboration entre les réseaux mondiaux de personnes vivant avec le VIH et les réseaux de populations clés¹⁰.

Soutien technique aux pays du Partenariat mondial

Une équipe de coordinateurs mondiaux, régionaux et nationaux du Partenariat mondial apporte un soutien pratique, afin de coordonner les travaux régionaux et nationaux portant sur la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, notamment en réunissant les parties prenantes, en appuyant au quotidien les efforts nationaux de conception et de mise en œuvre des programmes et en veillant à ce que les parties prenantes rendent des comptes quant à leurs engagements à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH.

Le Partenariat s'appuie également sur les données probantes et les évaluations existantes, lesquelles sont utilisées pour concevoir de manière éclairée des programmes efficaces et transformateurs visant à réduire la stigmatisation et la discrimination ; il s'agit notamment des évaluations de référence, des évaluations à mi-parcours et des évaluations des progrès accomplis réalisées par l'initiative « Lever les obstacles » du Fonds mondial¹¹, de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, des évaluations de l'environnement juridique effectuées par le PNUD et des évaluations d'ONUSIDA portant sur les questions de genre.

En outre, dans le cadre du soutien technique fourni aux pays, plusieurs documents d'orientation et outils ont été élaborés sous l'égide du Partenariat mondial. L'objectif principal de ce matériel est d'aider les pays à identifier, à planifier, à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les programmes fondés sur des données probantes qui ont été conçus pour lutter efficacement contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et pour pérenniser l'impact de ces programmes dans les six contextes.

⁹ Certains des moments forts de la campagne sont présentés dans la compilation vidéo visionnable sur le site : <https://twitter.com/gnpplus/status/1469334767212638214>

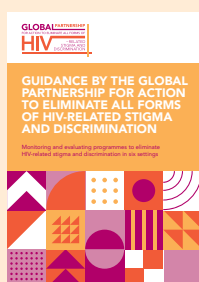
¹⁰ Le GNP+, la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH (ICW), Y+ Global, Global Action for Trans Equality, le Réseau international des personnes qui consomment des drogues, MPact et le Réseau mondial des projets sur le travail sexuel. Est également impliquée la direction technique du HIV Justice Network et du HIV Policy Lab. Pour plus d'informations : <https://notacriminal.org/>

¹¹ Dans le cadre de son initiative « Lever les obstacles », le Fonds mondial apporte un soutien technique et financier intensif à 24 pays où les besoins, les perspectives, les capacités et les partenariats offrent de réelles possibilités de mise à l'échelle qui se traduiront par des avancées importantes dans les efforts déployés pour lever les obstacles systémiques liés aux droits de l'homme qui entravent l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

CONSEILS ET OUTILS POUR AGIR



« Preuves pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH — Conseils aux pays pour mettre en œuvre des programmes efficaces visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans six contextes » : les dernières preuves et un ensemble d'exemples sur ce qui fonctionne pour réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les six contextes du Partenariat mondial (6).



« Orientations du Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Programmes de suivi et d'évaluation visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans six contextes » : ce document d'orientation vient en complément du guide des données probantes à utiliser pour le suivi et l'évaluation, et vise à aider les planificateurs de programmes, les responsables de leur mise en œuvre et les gestionnaires de programmes, qui travaillent au sein d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires, à comprendre les produits et



« Qui compte ? Qu'est-ce qui compte ? Et qui compte quoi ? Guide à l'usage des défenseurs pour le suivi de la réduction de la stigmatisation et de la discrimination dans le cadre du Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH » : un guide facile à utiliser et porteur de transformation en matière d'égalité des genres conçu pour aider les défenseurs à assurer un suivi des programmes de réduction de la stigmatisation liée au VIH dans les six contextes et à utiliser les conclusions de ce suivi pour améliorer leur plaidoyer (8).

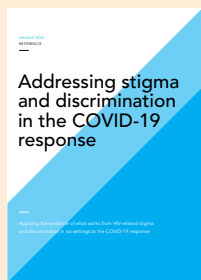


« Le Partenariat mondial joue un rôle déterminant, en particulier dans le cadre de la collaboration pour l'élimination des obstacles et pour la lutte contre la stigmatisation et la discrimination. En Côte d'Ivoire, nous nous employons à faire connaître la loi sur le VIH qui protège les personnes vivant avec le VIH et les populations clés contre les personnels de santé et les forces de l'ordre, ainsi que dans le système éducatif et dans les situations d'urgence. »

Directeur exécutif et Coordinateur du Réseau ivoirien des organisations de personnes vivant avec le VIH, Côte d'Ivoire (29 mars 2023)



« Guide pratique pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Meilleures pratiques et approches innovantes pour réduire la stigmatisation et la discrimination au niveau national » : ce guide fournit des informations sur la manière d'appliquer les meilleures pratiques en matière de réduction de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans le contexte national (9)



« Lutter contre la stigmatisation et la discrimination : fonctionne et a fait ses preuves dans six contextes de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH à la réponse à la COVID-19 » : recommandations à l'usage des pays fondées sur des données probantes et inspirées des enseignements tirés de la riposte au VIH pour la réduction de la stigmatisation et de la discrimination dans le contexte de la COVID-19 (10).

Le Fonds de solidarité
d'ONUSIDA vient en aide aux
travailleuses du sexe au Ghana.

©ONUSIDA





IMPACT SUR LE TERRAIN :

Atteindre les objectifs 10-10-10 de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida dans les six contextes du Partenariat mondial



ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

La stigmatisation et la discrimination dans les établissements de santé sont très répandues dans le monde. Elles contribuent à diminuer la qualité de vie des personnes et les dissuadent de recourir aux services de santé par crainte d'attitudes moralisatrices, de refus de services ou de violation de la confidentialité, ce qui les empêche d'exercer leur droit à la santé (11, 12). Elles ont des répercussions négatives tout au long du parcours de soins, depuis la prévention et le dépistage du VIH jusqu'au traitement et la suppression durable de la charge virale.



COUP DE PROJECTEUR : UKRAINE

En Ukraine, avec le soutien du Fonds mondial, de USAID et du Programme commun, une plateforme d'apprentissage en ligne sur le VIH à l'usage des médecins prodiguant les soins de santé primaires est désormais disponible pour renforcer leurs capacités, notamment en ce qui concerne la prestation de services exempts de stigmatisation et de discrimination. Des formations destinées aux prestataires de soins de santé leur ont également permis d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour surmonter la stigmatisation et la discrimination en milieu clinique.



« Le Partenariat mondial est avant tout un appel à l'action adressée à toutes les parties prenantes afin d'éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. En Ukraine, un sous-groupe thématique a été créé pour coordonner la mise en œuvre de la Stratégie pour une réponse globale aux obstacles aux droits de l'homme qui entravent l'accès aux services de prévention et de traitement du VIH et de la tuberculose pour 2019-2030, et celui-ci a travaillé activement à l'élaboration du plan d'action pour 2021-2023. »

Coordinateur national chargé d'appuyer la mise en œuvre du Partenariat mondial, Ukraine (29 mars 2023)



COUP DE PROJECTEUR : RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



La République centrafricaine a été le premier pays à adhérer au Partenariat mondial ; les établissements de santé ayant été désignés comme l'un de ses contextes prioritaires. Une plateforme nationale d'élimination de la discrimination a été relancée, dans le cadre de laquelle plus de 30 membres sont chargés de piloter la coordination du Partenariat mondial dans le pays, et de superviser et d'appuyer la mise en œuvre d'activités conjointes.

Lors de la Journée zéro discrimination de 2020, les organisations professionnelles de médecins, d'infirmières et de sages-femmes, ainsi que les associations de patients, ont signé la Charte nationale pour la qualité des soins et les droits des patients. La Charte comprend des dispositions spécifiques contre la stigmatisation et la discrimination, notamment fondées sur le statut sérologique et l'orientation sexuelle, dans tous les contextes de prestation de services de santé. En outre, elle est diffusée dans les centres de santé et des sessions de sensibilisation et de formation sont organisées périodiquement à l'intention du personnel médical et des prestataires de soins de santé afin de garantir que l'humanisme, l'éthique et le respect de la dignité guident les relations entre les clients et les prestataires de soins de santé (13).



« En République centrafricaine, les activités visant à faire connaître la Charte des patients sont très efficaces. Depuis l'avènement de la Charte, beaucoup de choses ont changé ici à l'hôpital général : le personnel soignant a rectifié sa manière de traiter les patients, et tout le monde en parle. »

Patients du service d'hôpital de jour réservé aux personnes vivant avec le VIH dans le Centre National Hospitalier Universitaire de Bangui, République centrafricaine (31 mai 2023)



COMMUNAUTÉS

Les personnes vivant avec le VIH doivent souvent faire face à la stigmatisation et à la discrimination au sein de leur communauté, de leur famille ou de leur foyer. Il arrive qu'elles soient exclues des lieux de culte et d'autres institutions communautaires, ainsi que par les membres de leur famille et par leurs pairs. Si elle est intériorisée, cette exclusion peut conduire les individus à éprouver des sentiments de culpabilité, de honte et de dévalorisation, et à se retirer encore davantage de la vie communautaire ou familiale.

En outre, l'inégalité entre les genres et les normes de genre néfastes perpétuent la stigmatisation et la discrimination et entravent la capacité des femmes et des filles ainsi que des personnes de genre variant à se protéger contre l'infection par le VIH et à en atténuer les conséquences (14). La violence fondée sur le genre et la violence exercée par le partenaire intime, ainsi que les normes sociales et culturelles qui renforcent la stigmatisation, ont une incidence sur les soins auxquels les femmes, les filles et les personnes de genre variant peuvent avoir accès.



COUP DE PROJECTEUR : RÉDUCTION DE LA STIGMATISATION ET DE LA DISCRIMINATION INTERSECTIONNELLES AUXQUELLES FONT FACE LES FEMMES ET LES FILLES AU SÉNÉGAL, EN OUGANDA ET EN JAMAÏQUE

Fort de l'expertise de ses co-dirigeants, des partenaires de ses groupes de travail techniques et de ses collaborations stratégiques, le Partenariat mondial adopte une optique de genre, afin de s'assurer que les interventions déployées dans tous les contextes répondent directement aux droits et aux besoins des femmes et des filles vivant avec le VIH dans toute leur diversité.

En Ouganda, la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH en Afrique de l'Est (ICWEA) a piloté un tableau de bord communautaire dans 56 districts afin d'aider les dirigeants et les décideurs locaux à surveiller les violations des droits et à mettre en œuvre des interventions visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH à l'égard des femmes et des filles.

Au Sénégal, le Réseau national des personnes vivant avec le VIH (RNP+) a reçu le soutien du Partenariat mondial pour organiser des dialogues anti-stigmatisation centrés sur les femmes et les filles et pour élaborer une stratégie de plaidoyer fondée sur les données du suivi dirigé par la communauté, afin de sensibiliser les associations de femmes juristes et les organisations de défense des droits de la femme. Ce plan de plaidoyer dotera les associations membres du RNP+ au niveau infranational d'un cadre et d'outils communs visant à réduire la discrimination dont sont victimes les femmes et les filles vivant avec ou touchées par le VIH dans le pays.

En outre, dans le cadre d'une collaboration Sud-Sud permanente, des groupes de défense des droits des femmes en Jamaïque et en Ouganda ont reçu le soutien de Women4GlobalFund pour partager des informations et échanger sur les priorités, les enseignements tirés et les lacunes à combler, avec l'objectif de s'assurer que les interventions déployées par le Partenariat mondial respectent les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité et répondent pleinement à leurs besoins. W4GF a organisé des webinaires au niveau national afin de réunir les partenaires et les responsables de la mise en œuvre des programmes issus de la société civile, des communautés et des groupes de travail techniques et de leur présenter les points d'entrée essentiels pour influencer la manière dont le Partenariat mondial déploie ses activités en Jamaïque et en Ouganda. Ces discussions ont permis de renforcer les interventions du Partenariat mondial en garantissant la prise en compte des questions de genre dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, lesquelles limitent souvent l'accès aux services.





JUSTICE

Les lois et les politiques punitives et discriminatoires contribuent à perpétuer la stigmatisation et la discrimination. Elles créent un environnement dans lequel la violence à l'égard des personnes vivant avec le VIH ou vulnérables au VIH est répandue et normalisée, et où les survivants n'ont aucune possibilité de recours juridique (15). Il s'agit notamment des lois et des politiques relatives à la non-divulgence du statut sérologique, à l'exposition au VIH et à la transmission du virus (16), des restrictions de voyage, des dépistages obligatoires, notamment pour les femmes enceintes, du consentement parental et de la pénalisation des activités sexuelles consensuelles entre personnes du même sexe (17), de travail du sexe et de la consommation de drogues. Les faits montrent systématiquement que la criminalisation des personnes vivant avec le VIH et des populations clés a pour effets de réduire le recours aux services et d'augmenter l'incidence du VIH.



COUP DE PROJECTEUR : ARGENTINE

En Argentine, avec le soutien technique du Partenariat mondial, la loi nationale sur la réponse globale au VIH, à l'hépatite virale, aux autres infections sexuellement transmissibles (IST) et à la tuberculose a été approuvée par le Congrès et ratifiée par le président le 15 juillet 2022 (18)¹². Dans une perspective axée sur les droits de l'homme, la nouvelle loi établit les droits et les garanties des personnes vivant avec le VIH, l'hépatite virale, la tuberculose et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST), en ce qui concerne l'obtention d'une assistance complète et l'accès à une prise en charge et à des traitements dignes et respectueux, sans discrimination d'aucune sorte. La loi est progressiste dans son approche de l'égalité des genres. Elle souligne explicitement le droit à des soins de santé dignes et non discriminatoires pour les femmes et toutes les personnes ayant la capacité de procréer qui vivent avec le VIH, la tuberculose, l'hépatite C et/ou des IST, qui sont enceintes ou qui ont récemment accouché, ainsi que pour leurs enfants.

Le Partenariat mondial a joué un rôle déterminant non seulement dans l'approbation de la loi, mais aussi dans la réglementation de ses articles afin de permettre sa mise en œuvre, en appuyant l'organisation d'une consultation nationale réunissant 56 membres d'organisations de la société civile qui s'est tenue en octobre 2022.



¹² Le projet a reçu un avis positif de la part des commissions sénatoriales chargées de la santé et du développement humain.



COUP DE PROJECTEUR : ANGOLA

En Angola, le Partenariat mondial a apporté un soutien technique à un examen juridique et politique de l'âge du consentement réalisé en vue d'éclairer l'élaboration d'une nouvelle disposition juridique à intégrer dans la loi nationale sur le VIH. Soutenue par le secrétaire d'État aux droits de l'homme, cette disposition législative modifie la loi actuelle en autorisant les adolescents de 14 ans - et ceux de moins de 14 ans ayant une maturité suffisante - à consentir de manière autonome à des services de dépistage du VIH.



Des politiques favorables comme celles-ci permettent d'améliorer l'accès des jeunes aux informations et au soutien médical dont ils ont besoin pour prendre, en connaissance de cause, des décisions éclairées concernant leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs. Cette approche a pour effet secondaire de réduire la stigmatisation liée à la sexualité des jeunes, laquelle décourage souvent le recours aux services de santé et aux services liés aux droits sexuels et reproductifs, en particulier chez les jeunes issus des populations clés.



COUP DE PROJECTEUR : RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

En étroite collaboration avec le Ministre de la justice, la loi de 2006 sur les droits et les obligations des personnes vivant avec le VIH/sida a été révisée, en mettant l'accent sur la protection sociale des personnes vivant avec le VIH. La loi révisée met l'accent sur la protection des droits humains des personnes vivant avec le VIH et des populations clés, sur la dépénalisation de la transmission du VIH, sur l'abaissement de l'âge du consentement au dépistage du VIH et sur l'amélioration de l'accès des jeunes aux services liés au VIH. En outre, la nouvelle loi garantit la protection et la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles, ainsi que l'accès à l'information sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, et l'éducation et la formation sur le VIH dans les écoles, dans les prisons et sur les lieux de travail. La nouvelle loi a été promulguée en octobre 2022 (19).





LIEUX DE TRAVAIL

Les niveaux de stigmatisation et de discrimination sur les lieux de travail sont encore élevés. Les personnes vivant avec le VIH ont des taux de chômage plus élevés que la moyenne nationale, et certains pays les excluent de certains types d'emploi, comme les forces armées, les forces de l'ordre ou l'administration pénitentiaire. Le dépistage obligatoire du VIH comme condition préalable à l'emploi et l'absence de confidentialité concernant le statut sérologique restent également un obstacle majeur à l'emploi des personnes vivant avec le VIH. Le manque d'accès au travail dû à ces obstacles accroît la vulnérabilité des personnes vivant avec le VIH et des communautés touchées (20, 21).

Toutefois, les lieux de travail offrent également de bonnes occasions d'informer les adultes sur le VIH et de leur proposer des services. Les programmes déployés sur les lieux de travail ont joué un rôle déterminant en permettant aux travailleurs vulnérables, à leur famille et aux membres de la communauté de bénéficier d'un test de dépistage du VIH. Ces occasions de dépistage n'adviennent pas lorsque les lieux de travail sont hostiles aux personnes vivant avec le VIH.



COUP DE PROJECTEUR : THAÏLANDE

Le Ministère du travail thaïlandais, avec le soutien du Partenariat mondial, a fait adopter des normes de responsabilité sociale des entreprises qui interdisent la discrimination fondée sur le statut sérologique d'une personne. En outre, un système de réponse aux crises dirigé par les communautés a été mis en place afin que les cas de violence et de discrimination liés au VIH soient signalés dans l'ensemble du pays.



À l'occasion de la Journée mondiale du sida de 2020, une campagne nationale de lutte contre la stigmatisation et la discrimination sur le lieu de travail a été organisée par le Réseau thaïlandais des jeunes séropositifs avec le soutien du Partenariat mondial. Mettant l'accent sur l'élimination du dépistage obligatoire du VIH pour les candidats à l'emploi et les employés, la campagne a touché 150 000 personnes environ.

Enfin, en collaboration avec le secteur privé, le projet de lieu de travail exempt de discrimination a été mis sur pied et étendu, en vue d'éliminer le dépistage obligatoire du VIH sur le lieu de travail ainsi que la discrimination, en particulier pour les jeunes vivant avec le VIH. Dans le cadre de ce projet, un ensemble de mesures de sensibilisation a été mis en place au sein des plus grandes confédérations et réseaux d'employeurs et d'employés du pays, en même temps que le système de réponse aux crises dans le secteur privé.



ÉDUCATION

La discrimination à l'égard des enfants et des jeunes vivant avec le VIH dans les établissements d'enseignement peut les conduire à avoir de mauvais résultats scolaires, à abandonner l'école ou à être exclus et marginalisés (22). En outre, les enseignants vivant avec le VIH sont également victimes de stigmatisation et de discrimination dans les établissements d'enseignement (23).

La violence et la discrimination dans les établissements d'enseignement peuvent avoir un impact profond sur la persévérance scolaire, l'image de soi et l'auto-stigmatisation, et peuvent exacerber la vulnérabilité au VIH. Les adolescentes et les jeunes de genre variant sont particulièrement vulnérables à la violence et sont davantage empêchés d'aller à l'école du fait des normes socioculturelles.

Le manque d'accès à une éducation sexuelle complète contribue également à la perpétuation de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH. Une éducation sexuelle complète et de qualité permet aux jeunes d'acquérir des connaissances précises sur la transmission du VIH et sensibilise à l'importance de l'égalité des genres et des droits - y compris en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et reproductifs - pour les personnes vivant avec le VIH et les populations clés (24)¹³.



COUP DE PROJECTEUR : OUGANDA

L'Ouganda a rejoint le Partenariat mondial en 2019, choisissant l'éducation comme l'un de ses contextes prioritaires. Depuis son adhésion, le pays a tiré parti du pouvoir unique de la musique, de la danse et des médias pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui découragent les jeunes vivant avec le VIH de recourir aux services disponibles.



Sous l'égide de l'organisation communautaire Joint Adherent Brothers and Sisters Against AIDS (JABASA) et en collaboration avec ONUSIDA Ouganda, une chaîne de télévision a été créée pour éduquer les jeunes sur l'importance de la prévention et du traitement du VIH et de l'observance thérapeutique, et pour célébrer une vision positive de la vie (positive living). La chaîne a réussi à rallier de nouveaux donateurs.

Dans ses vidéos musicales¹⁴ et ses émissions de télévision et de radio, JABASA promeut la connaissance des traitements contre le VIH, œuvre à l'amélioration de la santé mentale et donne aux Ougandais les moyens de devenir des champions du recours et de l'adhésion aux services liés au VIH. Le projet est dirigé par Moses Supercharger, cofondateur et chef d'équipe de JABASA, qui vit ouvertement et positivement avec le VIH et dirige Stigmaless Band, un groupe de musique et de théâtre composé de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec le VIH.

¹³ Pour plus d'informations, consultez le site de l'UNESCO (2021) Apprentissage positif : comment le secteur de l'éducation peut répondre aux besoins des apprenant(e)s vivant avec le VIH. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380025>

¹⁴ Vidéo musicale : <https://www.youtube.com/watch?v=VQmWVxwHiFo>



COUP DE PROJECTEUR : KAZAKHSTAN

Au Kazakhstan, le renforcement des capacités en matière d'éducation sexuelle complète a été assuré par plusieurs programmes de formation en ligne, fournissant des informations sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, la violence fondée sur le genre, le VIH et les infections sexuellement transmissibles.



SITUATIONS DE CRISE HUMANITAIRE

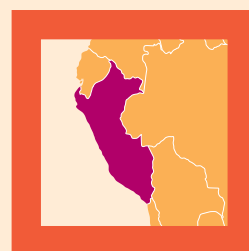
La guerre, les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, la mauvaise gouvernance et d'autres difficultés interrompent l'accès aux services de prévention et de traitement du VIH et aux services de soutien connexes, et augmentent le risque d'infection (25). L'insécurité alimentaire dans les situations d'urgence rend l'observance thérapeutique plus difficile et peut inciter les gens à avoir des relations sexuelles transactionnelles, ce qui augmente le risque de contracter le VIH (26). La violence sexuelle et fondée sur le genre augmente pendant les conflits et les crises humanitaires et peut être une voie directe de transmission du VIH et/ou constituer un obstacle au traitement et à l'accès aux services.

Pendant la pandémie de COVID-19, dans un contexte de montée de la xénophobie et de la discrimination, certains migrants vivant avec le VIH ont subi une triple stigmatisation liée : 1) au dépistage positif de la COVID-19, 2) à leur séropositivité et 3) à leur statut de migrant(e), ce qui a souvent eu de graves répercussions sur leur santé mentale (27). Dans les situations de crise humanitaire où la confidentialité n'est pas respectée, les personnes vivant avec le VIH hésitent souvent à demander de l'aide.



COUP DE PROJECTEUR : PÉROU

Au Pérou, dans le cadre de la réduction des inégalités et en préparation de l'adhésion du pays au Partenariat mondial, les homologues nationaux des différents secteurs de la riposte au VIH travaillent avec le Congrès sur la réforme de l'assurance maladie nationale, afin d'inclure parmi ses bénéficiaires les migrants vivant avec le VIH et les populations clés et ainsi prévenir les décès liés au sida.



« Le Partenariat mondial nous offre l'occasion d'engager un débat sur la stigmatisation et la discrimination. Au Kazakhstan, par exemple, nous avons créé une plateforme distincte pour discuter des droits de l'homme, de la discrimination et des résultats de l'indice de stigmatisation, tout en élargissant nos partenariats avec les organisations de défense des droits de l'homme. »

Coordinateur national chargé de soutenir la mise en œuvre des principes du Partenariat mondial, Kazakhstan (29 mars 2023).



COUP DE PROJECTEUR : RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN



En Iran, le Partenariat mondial a fourni un cadre synergique pour élaborer et intégrer des interventions de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le plan stratégique national de lutte contre le VIH. Cela a renforcé l'engagement de l'Iran à fournir des services liés au VIH de qualité, y compris dans les situations d'urgence puisque les personnels de santé d'urgence sont désormais formés à garantir la confidentialité et l'accessibilité des services d'urgence à tous les patients sans exception. Conséquence directe des engagements pris par le pays dans le cadre du Partenariat mondial : une nouvelle réglementation a également été mise en place, qui impose aux établissements de santé publics et privés de protéger les personnes vivant avec le VIH et les populations clés contre la stigmatisation et la discrimination, en veillant à ce que leur accès au traitement contre le VIH et aux soins connexes ne soit entravé par aucune forme de discrimination.



« Cela fait de nombreuses années que je travaille dans le domaine du VIH et depuis quelques années, je constate que les personnes vivant avec le VIH font confiance aux centres de soins de santé, s'impliquent activement dans leurs procédures de soins et s'inscrivent à des clubs « Positifs ». »

Prestataire de services travaillant depuis plus de 30 ans dans le domaine du VIH, en Iran (6 juin 2023)



Compétition de cyclisme visant à sensibiliser à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH.

©ONUSIDA

LES PAYS CHAMPIONS DU PARTENARIAT MONDIAL QUI LUTTENT CONTRE LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION LIÉES AU VIH DANS TOUS LES CONTEXTES



La **Thaïlande** est un exemple de pays qui s'est engagé à mettre fin à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH en s'appuyant sur la plateforme qu'offre le Partenariat mondial. La Thaïlande a fait de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH un objectif stratégique dès 2014, en particulier dans les établissements de santé. En 2020, le pays a rejoint le Partenariat mondial et a intensifié ses efforts pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans tous les autres contextes. Les interventions à mener dans les six contextes sont détaillées dans le « Plan d'action national multisectoriel chiffré visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH : 2022-2026 », qui a été approuvé par le Conseil national du sida à la mi-2022. Un sous-comité du Conseil national dédié à la promotion et à la protection des droits liés au sida est chargé de superviser, avec plusieurs parties prenantes, la mise en œuvre et le suivi du plan.



La **Jamaïque** est un autre exemple de pays où le Partenariat mondial a permis de mieux coordonner les efforts déployés et de renforcer la cohérence et la responsabilité mutuelle des différentes interventions en vue d'atteindre les objectifs 10-10-10 de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. À la suite de l'adhésion de la Jamaïque en 2020, le Partenariat mondial a piloté l'élaboration d'un plan opérationnel quinquennal visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination dans cinq contextes et, depuis lors, des rapports annuels sont élaborés, qui donnent un aperçu de toutes les interventions menées dans le domaine des droits de l'homme en Jamaïque. En outre, le Partenariat Jamaïque a été mis en place, lequel a lancé en 2022 un tableau de bord de suivi en ligne. Le tableau de bord présente toutes les interventions actuellement mises en œuvre en collaboration avec des partenaires et fournit des informations essentielles sur les progrès accomplis jusqu'à présent, ainsi que sur les domaines dans lesquels la stigmatisation et la discrimination persistent et où des mesures doivent être prises. Les données probantes ainsi générées ont permis de s'assurer que les interventions liées aux droits de l'homme déployées dans le cadre de la nouvelle subvention du Fonds mondial étaient alignées sur le plan stratégique national et les objectifs mondiaux visant à mettre fin à l'épidémie de sida.

En 2022, la Thaïlande et la Jamaïque ont été sélectionnées pour participer à la collaboration avec les pays focaux (Focal Country Collaboration) et à l'accord de coopération entre ONUSIDA et les CDC. Avec le soutien d'ONUSIDA et du Partenariat mondial, les deux pays ont reçu un « soutien financier catalyseur » de la part des CDC et du PEPFAR pour stimuler les efforts nationaux visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et mettre en œuvre des stratégies pouvant servir de modèles dans leurs régions respectives (28).



Nous savons ce qu'il faut faire pour que toutes les personnes puissent jouir de leurs droits humains et réaliser leur plein potentiel dans la santé, la dignité et le bien-être. Alors, faisons-le ! Unissons nos forces pour créer un partenariat que rien ne pourra arrêter. Rejoignez le Partenariat mondial dès aujourd'hui.



RÉFÉRENCES

- 1 Rapport mondial actualisé sur le sida 2022 : En danger. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2022 ([Rapport complet — En danger : Rapport mondial actualisé sur le sida 2022 | ONUSIDA](#)).
- 2 A/RES/70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030. New York : Assemblée générale des Nations Unies ; 2015 (https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E).
- 3 Objectifs de développement durable. New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (<https://sdgs.un.org/goals>).
- 4 Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au sida. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2021 (<https://www.unaids.org/en/Global-AIDS-Strategy-2021-2026>).
- 5 A/RES/75/284. Déclaration politique sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030. New York : Assemblée générale des Nations Unies ; 2021 (<https://undocs.org/A/RES/75/284>).
- 6 Preuves pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH — Conseils aux pays pour mettre en œuvre des programmes efficaces visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans six contextes. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2020 (<https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/eliminating-discrimination-guidance>).
- 7 Orientations du Partenariat mondial pour l'action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2023 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2023/GlobalPartnershipStigmaDiscrimination_Guidance).
- 8 Qui compte ? Qu'est-ce qui compte ? Et qui compte quoi ? Guide à l'usage des défenseurs pour le suivi de la réduction de la stigmatisation et de la discrimination dans le cadre du Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Afrique du Sud : le Réseau mondial de personnes vivant avec le VIH ; 2023 (https://gnpplus.net/wp-content/uploads/2023/10/GNP-Who-counts-what-counts-and-who-counts-what_-FR-FINAL.pdf).

- 9 Guide pratique pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Meilleures pratiques et approches innovantes pour réduire la stigmatisation et la discrimination au niveau national. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2023 (https://www.unaids.org/en/resources/documents/2023/GlobalPartnershipStigmaDiscrimination_PracticalGuide).
- 10 Lutter contre la stigmatisation et la discrimination : appliquer ce qui fonctionne et a fait ses preuves dans six contextes de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH à la réponse à la COVID-19. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2020 (<https://www.unaids.org/en/resources/documents/2020/covid19-stigma-brief>).
- 11 Golub SA, Gamarel KE. The impact of anticipated HIV stigma on delays in HIV testing behaviours: findings from a community-based sample of men who have sex with men and transgender women in New York City. *AIDS Patient Care STDs*. 2013;27(11):621-627.
- 12 Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH. Amsterdam : Indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH (<http://www.stigmaindex.org/>).
- 13 ONUSIDA et al. 2021. Charte nationale pour la qualité des soins et les droits des patients en République Centrafricaine (<https://www.unaids.org/en/mots-clés/république-centrafricaine>).
- 14 Miles to go: Global AIDS update 2018. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2018 (http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/miles-to-go_en.pdf).
- 15 Rubenstein LS, Amon JJ, McLemore M, et al. HIV, prisoners, and human rights. *Lancet*. 2016;388:1089-1102.
- 16 Advancing HIV justice 2 : Renforcer la dynamique du plaidoyer mondial contre la criminalisation du VIH. Brighton et Amsterdam : HIV Justice Network et Global Network of People Living with HIV ; 2016 (http://www.hivjustice.net/wp-content/uploads/2016/05/AHJ2_final2_10May2016.pdf).
- 17 State-sponsored homophobia 2019. Genève : Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes ; 2019 (https://ilga.org/downloads/ILGA_État_Sponsorisé_Homophobie_2019.pdf).
- 18 UNAIDS applauds Argentina for the approval of its new human rights-based HIV law. Press Centre: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2022 ([UNAIDS applauds Argentina for the approval of its new human rights-based HIV law | UNAIDS](#)).

- 19 Central African Republic: New HIV law focussing on the social protection of people living with HIV voted by parliamentarians. Central African Republic: HIV Justice Network; 2022 ([Central African Republic: New HIV law focussing on the social protection of people living with HIV voted by parliamentarians | HIV Justice Network](#)).
- 20 HIV stigma and discrimination in the world of work: findings from the People Living with HIV Stigma Index. Amsterdam: Global Network of People Living with HIV; 2018 (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_635293.pdf).
- 21 McGoldrick C. HIV and employment. *Occ Med*. 2012;62:242-253.
- 22 HIV and young people. Brighton: Avert (https://www.beintheknow.org/understanding-hiv-epidemic/community/hiv-and-young-people#footnoteref74_f0fgm9q).
- 23 Teachers living with HIV. Genève : Équipe de travail inter-institutions sur l'éducation du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2008 (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000158673>).
- 24 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et al. Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité: une approche factuelle. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; 2018 (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260770>).
- 25 Humanitarian crises and HIV. Brighton: Avert (<https://www.avert.org/professionals/hiv-programming/emergencies-conflicts-and-hiv-response>).
- 26 Anema A, Vogenthaler N, Frongillo EA, et al. Food insecurity and HIV/ AIDS; current knowledge, gaps, and research priorities. *Current HIV/ AIDS Rep*. 2009;6:224-231.
- 27 UNAIDS, IOM: People on the move living with HIV must have access to COVID-19 vaccines. Geneva: © Programme commun des Nations Unies sur le VIH/ sida ; 2021 ([UNAIDS, IOM: People on the move living with HIV must have access to COVID-19 vaccines | UNAIDS](#)).
- 28 Updates on the Global Partnership for Action to End All Forms of HIV- related Stigma and Discrimination. UNAIDS Programme Coordinating Board; 2022 ([Agenda Item 5: Update on the Global Partnership to eliminate all forms of HIV-related stigma and discrimination | UNAIDS](#)).

